



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80366

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux de comparutions immédiates par an entre 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Le taux de comparution immédiate rapporte les procédures de comparution immédiate à l'ensemble des poursuites, y compris les procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Taux de comparution immédiate

(En pourcentage.)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
10	10,3	9,3	9	8,2	8,7	8,5

Source : ministère de la justice et des libertés - cadre du parquet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80366

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6265

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10630